

La
Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XXIII

Québec, 25 mars 1911

No 33

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 513. — Les Quarante-Heures de la semaine, 513. — Apostolat de la Prière, 514. — Une précieuse indulgence, 514. — Notes diocésaines, 515. — Un nouveau confrère, 516. — Chez le Roi d'Angleterre, 516. — Les religieux en France, 516. — Causeries historiques, 520. — Bibliographie, 525.

— ♦ —
Calendrier

— o —

26	DIM.	vl. b	IV du Carême. Sol. de l'Annonciation, <i>Kyr. royal. II Vêp.,</i> mém. du suiv. et du dim.
27	Lundi	b	
28	Mardi	†b	S. Jean Capistran, confesseur.
29	Mercre.	vi	} De la férie.
30	Jeu-di	†vi	
31	Vend.	r	Le Précieux Sang de N.-S. J.-C., <i>dbl. maj.</i>
1	Sam.	†vl	De la férie. (On couvre de violet les croix et les images.)

— ♦ —
Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

25 mars, Couvent de Thetford. — 27, Saint-Cyrille. — 29, Saint-Antoine.

Apostolat de la Prière

— o —

Intention générale pour avr 1911 : *La docilité filiale envers le Pape.*

Le Pape est le remplaçant visible de Notre-Seigneur dans l'Église. De lui, avant tout autre, il est dit : « Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me méprise. » Il faut donc obéir au Pape. Et notre obéissance ne doit pas se contenter de nous faire nous soumettre au Pape chaque fois que la désobéissance nous rejeterait hors de l'Église et nous séparerait, par suite, de JÉSUS-CHRIST. Il faut encore qu'elle soit *affectueuse*, même lorsqu'elle nous impose le sacrifice d'idées ou de pratiques qui nous étaient très chères ; *confiante*, même lorsqu'elle nous paraîtrait peu sage ; *facile* et *prompte*, même lorsqu'elle ne fait que manifester un désir ; *surnaturelle*, car toute l'autorité du Pape vient de Dieu ; d'un mot, elle doit être *filiale*.

OFFRANDE QUOTIDIENNE POUR AVRIL

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour que les ordres et les directions du Pape soient partout filialement suivis.

Résolution apostolique : Non seulement je ne me permettrai pas de critiquer les ordres ou les directions du Pape, mais je les suivrai et les ferai aimer de mon mieux.

Une précieuse indulgence

— o —

Le Souverain Pontife vient d'accorder, à la demande d'un prélat, une indulgence dont la richesse est extraordinaire, surtout mise en rapport avec la brièveté de la prière. La concession pontificale ayant été entérinée par la Congrégation des Indulgences le 16 juin 1906, elle est parfaitement authentique.

Le Pape a donc accordé à tous ceux qui réciteraient dévotement cette courte invocation : *Jésus, Marie, Joseph*, une indulgence de sept ans et sept quarantaines, et celle-ci se gagnera autant de fois qu'on la récitera pendant le jour, c'est-à-dire qu'elle est, suivant le langage catholique, accordée *toties quoties*. De plus, ceux qui réciteront plusieurs fois le jour, pendant un mois, cette invocation, pourront gagner une indulgence plénière.

Notes diocésaines

De samedi à lundi dernier, S. G. Mgr l'Archevêque, accompagné par MM. les abbés Lindsay et Laflamme, de l'Archevêché, a été l'hôte de S. G. Mgr l'évêque de Nicolet, qui célébrait dimanche sa fête patronale.

Dimanche, Monseigneur l'Archevêque officia pontificalement à la grand'messe, dans la nouvelle cathédrale, si remarquable par son style et sa décoration.

Dans les institutions religieuses de Nicolet, Monseigneur a été l'objet de belles réceptions.

S. G. Mgr l'Auxiliaire, qui a été assez sérieusement indisposé au commencement de la semaine, est maintenant parfaitement rétabli.

Un nouveau confrère

Le journalisme « paroissial » si répandu en France et déjà florissant dans notre Province, vient de s'implanter aussi aux Etats-Unis, par la récente apparition de la *Semaine paroissiale*, datée de l'Eglise Sainte-Anne, à Fall River, Mass. C'est dire que la nouvelle revue, soignée de forme et de fond, est fondée et dirigée par les RR. PP. Dominicains de Fall River. — Par exemple, une innovation qui la caractérise, c'est qu'elle

sera distribuée gratuitement dans toutes les familles de leur paroisse de Saint-Anne. C'est là, certes, un idéal, à certain point de vue, mais l'exemple n'est pas à la portée de toutes les publications, et ne révolutionnera donc pas, là-dessus, le journalisme contemporain.

Chez le Roi d'Angleterre

Un récent numéro de la *Semaine religieuse de Tournai* nous apprend que l'archevêque de Westminster, Mgr Bourne, a assisté à un dîner donné par le roi Georges V au Palais de Buckingham. C'est la première fois, ajoute notre confrère, que pareil fait se présente depuis la révolution de 1655. On se rappelle en effet que le roi Edouard VII avait invité le cardinal Manning, le cardinal Vaughan et Mgr Bourne à des fêtes, mais jamais à sa table.

Les religieux en France (1)

J'ai entendu les deux interpellateurs déclarer que si on se reporte à une douzaine d'années en arrière, alors qu'il y a eu la loi de 1901 et celle de 1904, on constate que les choses en sont restées au même point. Vraiment ceux qui pensent ainsi ne se doutent pas des tristesses que nous avons ressenties sur les ruines accumulées de nos institutions congréganistes. (Applaudissements à droite.)

Et M. le président du conseil (M. Briand) avait raison quand il disait que les poursuites contre les congréganistes n'avaient jamais été aussi nombreuses que pendant son ministère. Vraiment il faudrait que ceux qui ont la haine de la religion possèdent des sentiments absolument contraires à la justice et à

(1) Ce discours prononcé, le 25 février, devant l'assemblée législative de France, par le député catholique M. Groussau, fera voir à nos lecteurs où l'on en est, dans la République française, sur la question des communautés religieuses.

l'humanité, pour s'étonner que des hommes dont on a dissous la congrégation n'en restent pas moins des hommes et des citoyens français. (Applaudissements à droite.)

Dans le procès des Rédemptoristes, dont M. Meunier affirmait que la situation est intégralement la même qu'avant la loi de 1901, l'un des condamnés pouvait dire qu'ils étaient 600 avant cette loi et qu'il n'en restait pas 28.

Après nous avoir dépossédés, dépouillés de tous nos biens — et Dieu sait en quelles mains ils sont tombés —, on vient nous reprocher encore de vivre sur la terre de France !

Si vraiment on voulait nous enlever la vie, qu'on le dise ! (Applaudissements à droite.)

La jurisprudence de la Cour de cassation a établi de la manière la plus formelle que la persistance des vœux monastiques ne constituait pas un délit ; il faut des actes qui, pour être poursuivis, doivent être prouvés.

On a fait contre les Jésuites une série de procès qui tous ont abouti non à des non-lieu, mais à des acquittements, après des débats solennels devant la justice du pays. La Cour de cassation a reconnu que des congrégations prédicantes, qui n'existent plus en France, peuvent néanmoins y avoir des religieux accomplissant en tant que prêtres toutes les fonctions sacerdotales.

On a parlé des missionnaires d'Hasparren : sept fois la justice a reconnu qu'ils n'étaient pas des congréganistes. L'arrêt de la Cour de Toulouse l'a déclaré ; alors qu'a-t-on fait ? Le Gouvernement a nommé un liquidateur ; seulement les tribunaux ont déclaré que la nomination était illégale. (Très bien ! très bien ! à droite.)

S'agit-il des congrégations enseignantes ?

Il faudrait se souvenir de ce qui s'est passé : on vient dire que les écoles congréganistes fermées ont été remplacées, mais c'est l'honneur des catholiques d'avoir assuré aux enfants des familles religieuses un enseignement confessionnel. (Applaudissements à droite.)

D'ailleurs, on a engagé des poursuites, elles ont été suivies d'acquittements.

Tout à l'heure, M. Malvy parlait de l'autorité de Waldeck-Rousseau et citait ses paroles, mais Waldeck-Rousseau

ne s'était pas borné à écrire ; il avait fait des promesses.

Il avait dit : « Notre but, en proposant cette loi, c'est de régulariser la situation des congrégations non autorisées ; faites des demandes d'autorisation, et dans la plupart des cas elles recevront satisfaction. » Qu'a fait la Chambre ? Par une suprême injustice, elle a refusé d'examiner les demandes ; sur un mot d'ordre venu de je ne sais quelle loge, elle les a toutes rejetées en bloc, sans le moindre examen.

On a fermé nos écoles, on a pris nos biens ; je n'insiste pas. La jurisprudence, en face de laquelle nous nous trouvons, montre que le ministère a exercé des poursuites qu'il n'aurait pas dû exercer.

Ce que je veux signaler surtout, c'est que, par suite de l'impossibilité où vous êtes d'appliquer la loi, vous en arrivez à un arbitraire effroyable.

Beaucoup d'établissements congréganistes ont survécu, dit-on. Si j'en crois certains bruits, ce serait aux démarches de nos collègues de gauche qu'ils le doivent. (Applaudissements à droite.)

Malgré toutes nos réclamations, on n'a pas voulu définir, dans la loi du 4 décembre 1902, ce que l'on entendait par un établissement congréganiste. C'est de là que vient le mal.

Faute de cette définition, on intente des poursuites invraisemblables.

Ici, ce sont neuf vieilles religieuses qui ne peuvent quitter, à cause de leur grand âge, le local qu'elles occupent et qu'on poursuit.

Là, ce sont des religieuses venues à Angers, pour soigner des petits enfants, et qu'on poursuit également.

Ailleurs, ce sont des religieuses, employées dans une clinique privée, aux gages du médecin directeur de la clinique ; on les traîne devant la justice et on les condamne comme étant toutes les quatre directrices !

Douze cents médecins, de toutes opinions, ont protesté. Et l'un d'eux m'écrit : « Comme libre-penseur, je proteste contre une telle violation des droits des médecins et des malades. » Croyez-vous que cet homme n'a pas raison ? (Applaudissements à droite.)

Ailleurs encore, des religieuses, chassées d'une commune, y

sont appelées au moment d'une épidémie. L'épidémie cesse. On les poursuit.

Ailleurs, enfin, deux religieuses sont expulsées. Un conseiller général, faisant acte d'humanité, et ne croyant commettre aucun délit, les recueille. Le ministère public reconnaît sa bonne foi, déclare que son intention est louable, mais que la loi est la loi, et qu'il doit être condamné. Le conseiller général est condamné à 50 francs d'amende, l'une des religieuses à 200 fr. d'amende, l'autre à 100 francs. « Il en coûte vraiment cher — écrit le bulletin de la congrégation — de rendre service aux pauvres gratuitement. » (Applaudissements.)

Combien, monsieur le président du Conseil, vous aviez raison de dire : « Des poursuites ! mais voyez si je n'en ai pas exercé ! » (Très bien ! très bien ! à droite.)

En Meurthe-et-Moselle, une communauté dissoute, ne pouvant recueillir toutes ses religieuses, leur dit : « Allez où vous pourrez. » L'une d'elles va dans son village habiter une maison qu'elle possédait en indivis avec sa sœur. On la poursuit, on la condamne. Et, dans son jugement, la cour de Nancy insère le considérant suivant : « Attendu qu'elle a visité les malades pour les exhorter à la résignation et les encourager à la religion conformément aux statuts de son ordre, et que les faits établissent sa qualité de congréganiste... » (Exclamations à droite.)

Eh ! bien, je demande s'il n'y a pas lieu ou d'interpréter la loi d'une autre façon, ou de la modifier. (Applaudissements à droite.)

Ces poursuites se font dans des conditions odieuses. Deux religieuses n'habitent pas la même maison, on les appelle, on les interroge : « A quelle heure vous levez-vous ? Pourquoi portez-vous l'habit religieux ? » Vraiment, c'est à se demander dans quel pays nous vivons. (Applaudissements à droite.)

Dernièrement, à propos de la confédération générale du travail, M. le président du conseil disait : « Vous êtes une assemblée de juristes ; mais vous êtes surtout une assemblée d'hommes politiques, d'hommes pratiques. Vous ne voudrez pas que par des considérations purement juridiques, un gouvernement vous mit dans une situation où vous vous trouveriez précisément de l'autre côté du but à atteindre ; vous ne voudrez pas

que, par une application trop stricte des textes, un acte d'injustice soit commis. »

Or une série d'actes injustes ont été commis contre les congrégations. J'ai eu quelque courage, sachant combien ici les questions politiques priment de beaucoup les questions de liberté, de justice et d'humanité, de monter à la tribune.

J'y suis monté, parce que j'ai estimé qu'un devoir plus haut s'imposait, celui de protester contre des mesures d'oppression et de spoliation à l'égard des congrégations. On dit constamment ici que nous avons affaire à des hommes qui ont des droits et auxquels on les enlève. Vous demandez plus de liberté pour les syndicats, et vous ne voulez pas donner la liberté à ceux qui, pour répondre à la voix de leur conscience, s'orientent vers les plus hautes vertus ?

Partout, sauf chez nous, on leur rend cet hommage ; les religieux couvrent de gloire le nom français à l'étranger. Il faudrait au moins un peu de logique, et que ce qui est vertu ne soit pas matière de poursuites.

Julien Simon disait un jour : « La France n'est pas le pays où l'on persévère dans ses colères, un pays où l'on ne veuille le droit, la liberté et la justice que pour soi. » Je vous livre cette parole et j'espère que la Chambre, dans la question des congrégations, voudra s'inspirer des sentiments de la liberté, de la justice et de l'humanité. (Applaudissements à droite.)



CAUSERIES HISTORIQUES

Quelques conversions célèbres aux Etats-Unis

JAMES-FRÉDÉRIC WOOD

PREMIER ARCHEVÊQUE DE PHILADELPHIE

L'Evêque

1857-1883

(*Suite.*)



Mais l'œuvre capitale de l'évêque Wood, œuvre dont l'importance était encore plus grande que l'entreprise de terminer sa splendide cathédrale, fut la construction du séminaire théolo-

gique de Saint-Charles-Borromée, à Overbrook, près de Philadelphie. (1)

Déjà Mgr Patrick Francis Kenrick avait ouvert, en 1832, un séminaire ecclésiastique dans son évêché. Deux ans après, il l'avait mis sous la direction de son frère le révérend Pierre-Richard Kenrick. (2)

Dans une lettre pastorale datée du 8 décembre 1865, l'évêque Wood annonça aux fidèles de son diocèse « que, pour donner plus d'efficacité au grand séminaire de Saint-Charles-Borromée non seulement sous le rapport du progrès intellectuel, mais de plus au point de vue de l'hygiène et de la santé des étudiants : il avait fait l'acquisition d'un vaste terrain en dehors de la ville, au prix de trente mille piastres, avec l'intention d'y bâtir un édifice suffisamment grand pour subvenir aux besoins toujours croissants du diocèse. »

Ce terrain, contenant 137 acres, est à cinq milles de la ville de Philadelphie, aux environs de la gare d'Overbrook sur la

(1) Nous devons à l'extrême obligeance de Monsignor James P. Turner, protonotaire apostolique et vicaire général de Philadelphie, que nous avons eu l'honneur de rencontrer en 1905, l'envoi d'une belle brochure intitulée : *Historical Sketch of the Philadelphia Theological Seminary of Saint Charles Borromeo*.

Nous nous empressons d'offrir à ce digne prélat nos sincères et respectueux remerciements.

Cette brochure nous a été en effet très utile ; car outre l'histoire de la fondation et du développement du Séminaire théologique de Saint-Charles-Borromée d'Overbrook, elle contient plusieurs photographies, entre autres celle de Mgr Wood, qui répond parfaitement au portrait tracé de lui par M. Clarke, dans sa *Vie des Evêques des Etats-Unis*. La sérénité reposante de l'âme du converti, la franchise, la douceur, la bonté, jointe à la fermeté, apparaissent évidemment dans les traits du vénérable archevêque. On constate, en regardant cette noble figure, la justesse de la remarque de Monsignor Turner, dans la lettre qu'il nous fait l'honneur de nous écrire :

« Archbishop Wood was to a remarkable extent a man who worked quietly and in the background. He did not care for publicity and did not seek it ; hence he has not met the fate of many other worthy men ; his praises have not been sung. His works remain as great monuments to his ability and faithfulness. » . .

Il semble, nous disait à ce sujet un de nos vénérés confrères, que le grand et humble prélat aurait pu choisir pour devise les mots de l'Imitation : *Ama nesciri*. Elle est bien digne d'un converti aussi sincère.

(2) Mgr Pierre-Richard Kenrick fut sacré évêque de Drusa en 1841, et nommé coadjuteur de Mgr Rosati, évêque de Saint-Louis ; à la mort de ce dernier, Mgr Kenrick lui succéda et devint archevêque de Saint-Louis en 1847. Voir *Official Catholic Directory*.

ligne du chemin de fer de Pennsylvanie. Cette superbe propriété, composée de collines et de belles prairies, traversée par une petite rivière, offre tous les agréments d'une riche campagne. On a profité d'une des collines pour y élever l'un des plus beaux établissements religieux des États-Unis.

La brochure (1) que nous avons citée plus haut nous donne la description suivante de la cérémonie de la bénédiction du nouveau séminaire :

« Le mercredi, 4 avril 1866, dans l'après-midi, Mgr Wood, entouré d'une centaine de prêtres, d'un grand nombre de laïques accompagné du révérend William O'Hara, V. G. comme prêtre-assistant, du révérend James O'Connor, recteur du collège, et, du révérend Jeremiah F. Shanahan comme diacre et sous-diacre, bénit la pierre angulaire du nouveau séminaire de Saint-Charles-Borromée. Le révérend Père Michael O'Connor, jésuite, ci-devant évêque de Pittsburg, donna le sermon. »

La pierre angulaire porte l'inscription suivante :

D. O. M.

AD. PERPETUAM. REI. MEMORIAM.

DIE. QUARTA. APRILIS.

ANNO. REPARATAE. SALUTIS. MDCCCLXVI.

PIO.

DIVINA. PROVIDENTIA. PAPA. NONO.

UNIVERSAM. ECCLESIAM. GUBERNANTE.

ANDREA. JOHNSON.

HORUM. STATUUM. FEDERATORUM.

PRÆSIDE.

ANDREA. G. CURTIN.

HUIUS. STATUS. PENNSYLVANIAE.

GUBERNATORE.

PACE.

POST. INTESTINUM. BELLUM. FAUSTE. FELICITERQUE.

RESTITUTA.

ADSTANTE. CLERO. POPULOQUE.

C'est avec raison que Mgr Wood pouvait dire, le jour de l'inauguration de cette œuvre admirable :

(1) *The Philadelphia Theological Seminary of Saint Charles Borromeo*. Elle a été donnée à la bibliothèque de l'archevêché de Québec.

« Ce collège sera un monument durable qui rappellera aux siècles futurs le zèle et la générosité du clergé et des fidèles du diocèse de Philadelphie. Les belles et majestueuses proportions de l'édifice que vous contemplez aujourd'hui sont un objet de légitime orgueil pour nous tous et font l'admiration des étrangers »...

L'ensemble de l'édifice, y compris les deux ailes, mesure 400 pieds. Le dôme qui le surmonte s'élève à une hauteur de 180 pieds.

La bibliothèque, qui est très bien aménagée, contient environ 30.000 volumes.

Le musée de numismatique, surtout, attire l'attention des connaisseurs. Il contient une collection complète des médailles pontificales depuis Martin V, en 1417, jusqu'à nos jours.

Cette collection est due à la générosité de Mgr Wood, qui, à part la somme de travail qu'il y consacra, en paya tous les frais.

Elle ne renferme pas moins de 800 médailles.

Comme on le voit, Mgr Wood n'était pas seulement un habile bâtisseur, mais un excellent architecte. Avec cet esprit éminemment pratique qui le distinguait, il avait étudié avec soin les lois de l'hygiène et les appliquait rigoureusement dans ses nombreux établissements. Financier sage et accompli, il savait éviter les dettes, et ne permettait aucune entreprise sans s'assurer à l'avance qu'on pourrait en payer les frais.

Aussi le consultait-on sans cesse même pour de simples détails, sûr de recevoir de sa bouche un avis propre à se tirer d'embarras.

La prudence et le bon jugement de Mgr Wood dans le maniement des affaires publiques étaient, dit M. Clarke, tout à fait remarquables : il examinait attentivement les deux côtés de la question, puis, après mûre délibération, il se décidait et agissait ensuite promptement et avec fermeté.

C'est ainsi qu'il condamna plusieurs sociétés secrètes dans son diocèse, même celles qui existaient parmi les catholiques.

Anglais, Irlandais, Allemands étaient tout un pour lui, les regardant tous comme citoyens américains d'abord ; et, s'ils étaient catholiques, il leur montrait comme à ses ouailles la plus grande sollicitude, sans distinction de langue ou de race.

**

Ce fut pour Mgr Wood un grand bonheur d'avoir l'occasion de visiter la Ville Eternelle, de revoir les lieux qu'il avait habités pendant sept ans, et de contempler de nouveau ces monuments et ces chefs-d'œuvres qui, chez tous ceux qui les ont vus avec des yeux d'artistes, laissent un souvenir ineffaçable. Or, nous savons que notre illustre converti était un de ceux-là.

L'évêque Wood fit son premier voyage *ad limina* en 1862, pour rendre ses hommages à Pie IX, d'illustre mémoire. Ce grand pape se ressouvint de cet ancien élève du collège de la Propagande et, voulant lui témoigner la haute estime qu'il lui portait, le nomma assistant au Trône pontifical.

Mgr Wood assista en même temps à la canonisation des martyrs japonais.

Son dévouement au Saint-Siège fut alors aussi pratique que sincère. Il ne se borna pas à dénoncer dans ses lettres pastorales les spoliations des Etats-Pontificaux, mais il fut l'un des promoteurs les plus actifs de l'œuvre du denier de saint Pierre dans les Etats-Unis.

Aussi bien, lors de son second voyage à Rome, en 1867, en compagnie d'autres évêques américains, la somme énorme de \$ 200.000 en or fut offerte à Pie IX de la part des catholiques des Etats-Unis. Sur cette somme, la contribution du diocèse de Philadelphie se montait à \$ 60.000, c'est-à-dire au tiers de l'offrande totale. En cette occasion, Mgr Wood eut l'heureuse idée de profiter de la victoire remportée par le yacht américain l'*Henrietta*, dans les courses sur l'océan entre l'Angleterre et les Etats-Unis, pour faire exécuter par un orfèvre un modèle *fac simile* en argent du même yacht, dans lequel il mit, comme cargaison, les \$ 60.000 en pièces d'or destinées au denier de saint Pierre.

Pie IX reçut avec un plaisir visible ce noble et unique cadeau. Il sortit avec beaucoup de précaution le petit yacht en argent de la boîte en velours qui le renfermait, et, remarquant sa pesanteur, s'écria en riant : « Non è vapore ! » *Ce n'est pas un vapeur !* Sachant que Pie IX aimait beaucoup à faire un jeu de mot, on comprit qu'il voulait faire allusion non seu-

lement aux valeurs contenues dans le petit modèle, mais encore à la victoire remportée par l'*Henrietta*, et qu'en bon Américain Mgr Wood était heureux de rappeler au Souverain Pontife. (1)

En 1869, Mgr Wood partit de nouveau pour Rome afin d'assister à l'ouverture du Concile du Vatican. Telle était l'influence de notre converti parmi ses collègues, qu'il fut chargé par eux de présenter une adresse au Saint-Père, en qualité de représentant des catholiques des Etats-Unis.

Après avoir assisté à de nombreuses séances du Concile et pris une part active aux discussions, Mgr Wood fut contraint par la maladie de retourner dans son diocèse.

Mais avant de quitter le Concile, il fit enregistrer son vote, déclarant son adhésion complète au dogme de l'infaillibilité du Souverain Pontife, ainsi qu'à son opportunité.

Dans les nombreuses manifestations qui eurent lieu à son retour, Mgr Wood prit souvent l'occasion de manifester son attachement au Saint-Siège, persuadé, disait-il, qu'en manifestant sa loyauté à l'Eglise, son clergé et les fidèles lui seraient d'autant plus soumis et obéissants.

Il en eut bientôt la preuve dans la générosité de ses diocésains, qui lui remirent de nouveau une somme de \$20.000 pour le denier de saint Pierre.

RÉNÉ CASGRAIN, ptre.

(A suivre.)

Bibliographie

— o —

— COLLECTION « *Femmes de France* ». Quatre volumes parus : GEORGE SAND, par C. LECIGNE. In-12 écu, 0 fr. 60, *franco* 0 fr. 70 ; — M^LLE DE MONTPENSIER, par C. LECIGNE. In-12 écu, 0 fr. 60, *franco* 0 fr. 70 ; — M^ME DE LA FAYETTE, par C. LECIGNE. In-12 écu, 0 fr. 60, *franco* 0 fr. 70 ; — M^ME DE SÉVIGNÉ, par C. LECIGNE. In-12 écu, 0 fr. 60, *franco* 0 fr. 70. Chez P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6^e).

(1) Cette anecdote fit le tour de la presse américaine. Le *Courrier du Canada*, le *Canadien* et le *Journal de Québec* l'ont reproduite.

L'heure est aux collections. On en fait de très sérieuses et de très frivoles, de très savantes et de très superficielles. Celle-ci sera avant tout une galerie de portraits, presque de miniatures. Cent trente pages pour chaque brochure, pas plus !... Des esquisses légères, rapides, bien soignées et très vivantes, voilà ce qu'on veut faire.

L'ensemble sera quelque chose comme le *Panthéon féminin* de la France, un musée remarquable où trouveront une place toutes les femmes qui se sont fait un nom dans les lettres, dans les arts, dans le monde ou dans l'Église, dans la paix comme dans la guerre.

Chaque brochure est un petit chef-d'œuvre d'édition : une couverture gracieuse, de beaux caractères, un beau papier, bref une plaquette très distinguée, un vrai cadre pour miniature.

Le directeur de la collection est M. C. Lecigne, professeur de littérature française aux Facultés libres de Lille. Il a écrit lui-même les premiers volumes de cette bibliothèque :

GEORGE SAND. — M. Lecigne y évoque la vie aventureuse et la carrière littéraire de l'auteur de la *Petite Fadette*. Il la suit du berceau à la tombe, glissant avec précaution sur les scandales et les épisodes violents, marquant les erreurs, discutant les théories fausses, admirant où il faut admirer, condamnant où il faut condamner. La « bonne dame Nohant » est là saisie sur le vif, peinte en son naturel, replacée en ses milieux divers, analysée en ses attitudes contradictoires. On la connaît en fermant le livre et la figure ne s'oublie plus.

Mlle DE MONTPENSIER est ressuscitée en une seconde plaquette, telle qu'elle fut dans le monde, bizarre, généreuse, romanesque, — toujours en quête de quelque sublime mariage, caracolant sur le front des régiments de la Fronde, — se consolant en son exil de Saint-Fargeau en composant ces *Mémoires* et ces romans qui lui ressemblent si bien.

Mme DE LA FAYETTE vient ensuite, et elle fait un parfait contraste avec la « Grande Mademoiselle ». Une nature douce, malade un peu, faite pour la douceur des amitiés et des labeurs intimes, positive quand il le faut, vraie en toutes choses, comme disait La Rochefoucauld, — vraie jusque dans ce petit livre, la *Princesse de Clèves*, qui inaugure le véritable roman de France, le roman psychologique et moral dont il demeure l'éternel exemplaire.

Mme DE SÉVIGNÉ ne pouvait être séparée de sa fidèle amie. Elle la suit donc. Et c'est une autre qui apparaît, vive, légère, toute en esprit qui sourit et en cœur qui aime. La voici à Paris, à Versailles, aux Rochers, dans son salon, en sa Bretagne, partout où elle passa, où elle écrivit, où elle aima, — au milieu de ses enfants, de ses amis, de la cour, de la province.

Le portrait est fait de citations et d'anecdotes empruntées aux lettres et aux mémoires du temps. Elle eût dit elle-même de cette rapide et vivante esquisse : « Cela est peint ! »

— LE PETIT CATÉCHISME DE LA PREMIÈRE COMMUNION, expliqué en douze leçons, avec histoires, gravures et prières, d'après l'esprit du Décret *Quam singulari*. 1 vol. in-18 raisin (171 pages). Conditions de vente : *Edition de propagande* : L'exemplaire, cartonné, 0 fr. 50 ; pris par 50 exemplaires, 0 fr. 40. Port à la charge de l'acheteur. *Edition sur beau papier* : L'exemplaire relié toile souple, coins arrondis, 1 fr. 20 ; pris par 50 exemplaires, 1 fr. Port à la charge de l'acheteur. Gabriel Beauchesne & Cie, éditeurs (Ancienne librairie Delhomme & Briguët), rue de Rennes, 117, Paris (6°).

De tous les événements de l'année 1910, le plus considérable, celui qui a soulevé la plus grande émotion dans tous les milieux, est assurément l'acte de Pie X, brisant d'un geste souverain le moule des anciennes réglementations gallicanes et appelant les petits enfants aux bienfaits de la communion précoce. Voici que de tous côtés l'on se préoccupe de réaliser pratiquement les prescriptions pontificales. On nous annonce l'apparition prochaine de plusieurs petits Catéchismes diocésains qui résumeront très brièvement les éléments de la doctrine chrétienne. Mais comment rendre intelligible à l'enfant et lui faire entrer dans la tête un texte froid et aride comme les pages d'un traité de géométrie ? Ce que réclament les curés de campagne et les mères de famille, c'est un bon petit catéchisme expliqué, un livre *tout fait*, précis, clair, d'une doctrine irréprochable, d'une forme attrayante qui plaise à l'enfant.

Il nous a semblé que le *Petit Catéchisme de la Première Communion*, composé par l'abbé A. de la Valette-Monbrun, réunissait toutes ces conditions. L'ouvrage ne contient que douze leçons. Chacune de ces leçons est accompagnée d'une ou plusieurs images qui en offrent la vivante explication, et comprend cinq parties ; 1° une *causerie* familière qui sera lue par la mère, le curé ou la dame catéchiste ; 2° un *résumé* de ladite causerie, qui devra être appris par l'enfant ; 3° un *questionnaire* ; 4° une *histoire* ; 5° une *prière*.

Le *Petit Catéchisme* a été spécialement écrit pour les enfants de 6 à 9 ans. Il pourra être mis entre leurs mains non

seulement durant la période plus ou moins longue — préparatoire à la première communion —, mais aussi pendant l'année qui suivra ce grand acte ou *année de petit catéchisme*. Nous croyons rendre un réel service en signalant aux curés de paroisse et aux mères de famille un ouvrage qui, par son format élégant, les vingt gravures de maîtres dont il est orné, l'excellente méthode adoptée, apparaît comme le modèle du *Petit Catéchisme de la Première Communion*, que le public chrétien attendait.

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASNIER PERE

Fabricant de cierges, bougies, chandelles

Importateur de vins de messe

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

Entrepôt, magasin et bureau : rue Saint-Georges, Lévis.
Téléphone—Bell 91.

“ *National 169.* ”

FONDÉE AU CANADA EN 1885

F. CERNICHIARO & FRÈRE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles
métalliques

51, RUE SOUS-LE-FORT, QUÉBEC

Réparations spéciales de Vases sacrés, Chandeliers, Candélabres et tout bronze d'église, Couteaux, Fourchettes, Cuillères, Services à Thé argentés et dorés. Soudures en or et argent. Vente et échange Bronze et Orfèvrerie d'église, Vases sacrés, Chandeliers, etc.
Aussi une spécialité de vernis inaltérable pour Bronze.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES. Ancien atelier de Madame Soucy. Dlle Marie Renauld, 154, coin des rues du Roi et Laliberté (ancienne rue de la Chapelle), Saint-Roch Québec. Coupe et Confection des Soutanes, Pardessus, etc.